

Concours externe de recrutement d'enseignants d'éducation physique et sportive

15^e législature

- [Imprimer](#)
- |
- [Envoyer par courriel](#)
- |
- [Ajouter aux favoris](#)
- |
- [S'abonner à cette recherche](#)

- [Document précédent](#)

Question écrite n° 03811 de [M. Jean-Claude Tissot](#) (Loire - SOCR)

publiée dans le JO Sénat du 15/03/2018 - page 1156

M. Jean-Claude Tissot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre de postes ouverts au concours externe de recrutement d'enseignants d'éducation physique et sportive (EPS). Alors que 2 000 places supplémentaires vont être créées en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), une filière en tension, une diminution de 170 places au certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) externe est annoncée pour 2018. Ce sont ainsi seulement 630 postes qui seront ouverts, contre 800 en 2017, soit une baisse de 21 % alors que le nombre de candidats inscrits au concours, plus de 5 000, est lui en augmentation, ce qui va encore aggraver la sélectivité de la filière à court terme. Contrairement à certaines informations qui ont circulé, l'ensemble des postes ouverts l'an passé avaient été pourvus et il avait même été nécessaire de recourir à l'emploi d'un millier de contractuels pour répondre aux besoins dans les établissements. En outre, une étude du ministère de l'éducation nationale de 2014, « L'attractivité des concours de recrutement des enseignants du second degré public », a démontré que le nombre de candidats présents aux concours suit l'évolution du nombre de postes, avec un décalage d'environ trois ou quatre années, et même que « le nombre de candidats augmente et baisse plus que proportionnellement aux postes ». Aussi, l'attractivité du métier d'enseignant d'EPS risque d'être fortement affectée dans les prochaines années. C'est un signal extrêmement négatif au moment où le Gouvernement s'est engagé à accroître la place du sport dans les établissements scolaires avant, pendant et après les jeux olympiques et paralympiques de 2024 dont la France a obtenu l'organisation. Aussi, il lui demande si le gouvernement prévoit d'ouvrir un nombre de postes supplémentaires afin de mieux répondre à cet engagement, ainsi qu'à la hausse des

effectifs attendus à la rentrée prochaine dans le secondaire, soit environ 20 000 élèves de plus.

Transmise au Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Réponse du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

publiée dans le JO Sénat du 13/12/2018 - page 6433

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse souhaite que l'École crée un climat de confiance et offre un cadre protecteur propice aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves. Ainsi, la promotion de la santé et du sport s'inscrit dans cette démarche et passe notamment par l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Le CAPEPS externe constitue le principal débouché des étudiants de la filière sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) qui souhaitent se destiner à une carrière d'enseignant. C'est pourquoi il est également la principale voie d'accès au recrutement en EPS avec près de $\frac{3}{4}$ des postes offerts. Les taux de pression (inscrits/postes) au CAPEPS externe restent conséquents au fil des sessions, du fait du vivier important que représentent ces étudiants. Par ailleurs, les concours internes, qui viennent compléter les recrutements en EPS permettent à la fois d'offrir une possibilité de titularisation aux contractuels qui exercent déjà dans les établissements scolaires (CAPEPS interne) mais également de garantir une voie de promotion aux enseignants titulaires (agrégation interne). Chaque année les volumes de postes par discipline et par voie de concours sont réévalués à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins et dans le respect des emplois votés en loi de finances. S'agissant de la session 2018, la baisse des postes offerts au concours du CAPEPS externe (qui passe de 800 à 630 postes) s'inscrit dans la baisse globale des volumes de postes offerts au recrutement des enseignants, d'éducation et de psychologues du second degré public.

15ème législature